

**RAPPORT EGALITE FEMMES/HOMMES**

**VILLE DE VALENCIENNES**

**2021**

## **Préambule**

Conformément aux dispositions du décret n°2015-761 du 24 juillet 2015, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement à la préparation de leur budget.

Ce rapport fait état de la politique des ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données relatives au recrutement, à la formation au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et vie personnelle

Ce rapport constitue un diagnostic de la situation existante au sein de la Ville en vertu des indicateurs précités. Il constituera un document permettant de développer une gestion tendant à accroître encore l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est également un outil indispensable permettant d'évaluer les actions prévues par le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, élaboré par la collectivité pour la période 2021/2023 et adopté par délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2021 après avis du Comité technique du 7 juillet 2021.

Pour rappel, ce plan d'action s'articule autour des quatre axes suivants :

- 1** - Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- 2** - Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- 3** - Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie professionnelle et familiale.
- 4** - Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

# SOMMAIRE

## I – EFFECTIFS

- ⇒ Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent  
Par filière et par catégorie page 4
- ⇒ Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet par quotité de travail  
Toutes filières et par filière Page 5 et 6  
Par catégorie page 7
- ⇒ Nombre d’agents non titulaires occupant un emploi permanent par filière page 7

## II – REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

- ⇒ Répartition par âge et par sexe des agents titulaires et stagiaire occupant un emploi permanent page 8
- ⇒ Répartition par âge et par sexe des agents non titulaires occupant un emploi permanent page 8

## III – ARRIVEES DE PERSONNELS

- ⇒ Arrivées de fonctionnaires sur emplois permanents  
Par filière et par catégorie page 9

## IV – TITULARISATIONS – NOMINATION STAGIAIRES – AVANCEMENTS D’ECHELON ET DE GRADE

- ⇒ Titularisations et nominations stagiaire page 10
- ⇒ Avancements d’échelon page 10
- ⇒ Avancements de grade par filière et par catégorie page 10

## V – ABSENCES

- ⇒ Nombre d’agents titulaires et stagiaires absents au moins une journée page 11
- ⇒ Nombre d’agents non titulaires sur emplois permanents absents au moins une journée page 11

## VI – FORMATION PROFESSIONNELLE

- ⇒ Nombre d’agents occupant un emploi permanent ayant participé au moins à une action de formation dans l’année page 12

## VII – REMUNERATIONS

- ⇒ Salaire brut mensuel moyen – équivalence temps plein par catégorie page 13

## I - EFFECTIFS

### Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet en activité

(Stagiaires et titulaires) 669 agents

#### Par filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	28	134	162	17,28	82,72
Technique	196	83	279	70,25	29,75
Culturelle	39	48	87	44,83	55,17
Sportive	3	0	3	100,00	--
Sociale	0	47	47	--	100,00
Médico-sociale	0	27	27	--	100,00
Police	36	9	45	80,00	20,00
Animation	6	13	19	31,58	68,42
<b>TOTAL</b>	<b>308</b>	<b>361</b>	<b>669</b>	<b>46,04</b>	<b>53,96</b>

Les femmes sont en majorité présentes dans les filières administratives (82,72 %), sociales (100 %) et Médico-sociales (100 %). A l'inverse, les filières techniques, polices et sportives sont essentiellement composées d'hommes.

#### Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	37	56	93	<b>39,78</b>	<b>60,22</b>
Catégorie B	45	57	102	<b>44,12</b>	<b>55,88</b>
Catégorie C	226	248	474	<b>47,68</b>	<b>53,32</b>
	<b>308</b>	<b>361</b>	669		

## Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet par quotité de travail

(Stagiaires et titulaires) 669 agents en activité

### Toutes Filières

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	307	334	641	47,89	52,11
De 80 à 90 %	0	17	17	--	100,00
90 % et Plus	1	10	11	9,09	90,91
	<b>308</b>	<b>361</b>	<b>669</b>	<b>46,03</b>	<b>53,96</b>

La part des hommes (47,89 %) et des femmes (52,11 %) qui exercent une activité à temps plein est quasi-identique. Le temps partiel est majoritairement utilisé par le personnel féminin.

### Par filière

#### Administrative : 162 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	27	114	141	19,15	80,85
De 80 à 90 %	0	12	12	--	100,00
90 % et Plus	1	8	9	10,00	90,00

#### Technique : 279 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	196	83	279	70,25	29,75
De 80 à 90 %	0	0	--	--	100,00
90 % et Plus	0	0	--	--	--

#### Culturelle : 87 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	39	47	86	45,35	54,65
De 80 à 90 %	0	0	0	--	--
90 % et Plus	0	1	1	--	100,00

**Sportive : 3 agents**

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	3	0	3	--	100,00
80 %	0	0	0	--	--
90 % et Plus	3	0	3	--	100,00

**Sociale : 47 agents**

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	0	43	43	--	100,00
80 %	0	3	3	--	100,00
90 % et Plus	0	1	1	--	100,00

**Médico-sociale : 27 agents**

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	0	26	26	--	100,00
80 %	0	1	1	--	100,00
90 % et Plus	0	0	0	--	--

**Police : 45 agents**

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	36	9	45	80,00	20,00
Moins de 80 %	0	0	0	--	--
De 80 à 90 %	0	0	0	--	--
90 % et Plus	0	0	0	--	--

**Animation: 19 agents**

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	6	12	18	33,33	66,67
80 %	0	1	1	0,00	100,00
90 % et Plus	0	0	0	--	--

### Par catégorie

#### Catégorie A : 93 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	36	52	88	40,91	59,09
80 %	0	3	3	--	100,00
90 % et Plus	1	1	2	50,00	50,00
	<b>37</b>	<b>56</b>	<b>93</b>		

#### Catégorie B : 102 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	45	53	98	45,92	54,08
80 %	0	2	2	--	100,00
90 % et Plus	0	2	2	--	100,00
	<b>45</b>	<b>57</b>	<b>102</b>		

#### Catégorie C : 474 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	226	230	456	49,56	50,44
80 %	0	12	12	--	100,00
90 % et Plus	0	7	7	--	100,00
	<b>226</b>	<b>249</b>	<b>474</b>		

#### Nombre d'agents non titulaires occupant un emploi permanent par filière

217 agents

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	2	10	12	16,67	83,33
Technique	18	54	72	25,00	75,00
Culturelle	8	13	21	38,09	61,90
Sportive	0	0	0	--	--
Sociale	0	0	0	--	--
Médico-sociale	0	6	6	--	100,00
Police	0	0	0	--	--
Animation	24	82	106	22,64	77,36
	<b>52</b>	<b>165</b>	<b>217</b>		

Inversement aux emplois titulaire et stagiaire dans la filière technique, les agents non titulaires occupant un emploi permanent en filière technique est composée majoritairement de femmes (75 %). Ce personnel féminin occupe principalement des emplois d'agents de services au sein des écoles primaires et maternelles de la Ville. La filière animation et féminisée à 77,36 %, la filière médico-sociale est féminisée à 100 %.

## II - REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

### Répartition par âge et par sexe des agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent (669 agents)

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Moins de 25 ans	3	0	3	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
De 25 à 29 ans	14	16	30	<b>46,67</b>	<b>53,33</b>
De 30 à 34 ans	33	17	50	<b>66,00</b>	<b>34,00</b>
De 35 à 39 ans	36	37	73	<b>49,31</b>	<b>50,69</b>
De 40 à 44 ans	23	45	68	<b>33,82</b>	<b>66,18</b>
De 45 à 49 ans	66	65	131	<b>50,38</b>	<b>49,62</b>
De 50 à 54 ans	54	78	132	<b>40,90</b>	<b>59,10</b>
De 55 à 59 ans	49	66	115	<b>42,61</b>	<b>57,39</b>
De 60 à 64 ans	29	35	64	<b>45,31</b>	<b>54,68</b>
De 65 ans et plus	1	2	3	<b>33,33</b>	<b>66,67</b>
	<b>308</b>	<b>361</b>	<b>669</b>	<b>46,04</b>	<b>53,96</b>

Les tranches d'âge ou les femmes sont majoritaires sont les suivantes :

- Les femmes âgées de 40 à 44 ans sont plus nombreuses (66,18 %) que les hommes (33,82 %).
- Les femmes âgées de 55 à 59 ans sont plus nombreuses (57,39 %) que les hommes 42,61 %).
- Les femmes âgées de 65 et plus sont plus nombreuses (66,67 %) que les hommes (33,33 %).

### Répartition par âge et par sexe des agents non titulaires occupant un emploi permanent (217 agents)

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Moins de 25 ans	9	41	50	<b>18,00</b>	<b>82,00</b>
De 25 à 29 ans	11	22	33	<b>33,33</b>	<b>66,67</b>
De 30 à 34 ans	2	14	16	<b>12,50</b>	<b>87,50</b>
De 35 à 39 ans	4	27	31	<b>12,90</b>	<b>87,10</b>
De 40 à 44 ans	4	15	19	<b>21,05</b>	<b>78,95</b>
De 45 à 49 ans	12	13	25	<b>48,00</b>	<b>52,00</b>
De 50 à 54 ans	4	13	17	<b>23,53</b>	<b>76,47</b>
De 55 à 59 ans	4	12	16	<b>25,00</b>	<b>75,00</b>
De 60 à 64 ans	2	4	6	<b>33,33</b>	<b>66,67</b>
De 65 ans et plus	0	4	4	<b>--</b>	<b>100,00</b>
	<b>52</b>	<b>165</b>	<b>217</b>	<b>23,96</b>	<b>76,04</b>

Les femmes sont très largement majoritaires dans toutes les tranches d'âge.

### III - ARRIVEES DE PERSONNELS

#### Arrivées de fonctionnaires sur emplois permanents

48 recrutements

##### Par Filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	2	3	5	40,00	60,00
Technique	16	3	19	84,21	15,79
Culturelle	2	1	3	66,67	33,33
Sportive	0	0	0	--	--
Sociale	0	1	1	--	100,00
Médico sociale	0	2	2	--	100,00
Police Municipale	12	2	14	85,71	14,29
Animation	1	3	4	80,00	20,00
	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>48</b>	<b>68,75</b>	<b>31,25</b>

##### Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	3	0	3	<b>100,00</b>	--
Catégorie B	3	3	6	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
Catégorie C	27	12	39	<b>69,23</b>	<b>30,77</b>
	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>48</b>	<b>68,75</b>	<b>31,25</b>

Au global, plus d'hommes ont été recrutées (68,75 % d'hommes contre 31,25 % de femmes).

## IV - TITULARISATIONS – NOMINATIONS STAGIAIRE AVANCEMENTS D'ECHELON ET DE GRADE

### Titularisations et stagiaires

	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Agents stagiaires titularisés après stage	17	12	29	<b>58,62</b>	<b>41,38</b>
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2020		1	1	--	<b>100,00</b>

Le nombre de femmes stagiaires titularisées après stage est légèrement moins nombreux (41 ,38 %) que les hommes (58,62 %)

### Avancements

**Avancements d'échelon : 273** agents dont 116 hommes et 157 femmes – **Hommes : 42,49 % Femmes : 57,51 %**

#### Avancements de grade et promotions internes

**69** agents dont 27 hommes et 42 femmes – **Hommes : 39,13 % Femmes : 60,87 %**

#### Par Filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	0	14	14	--	<b>100,00</b>
Technique	23	21	44	<b>52,27</b>	<b>47,73</b>
Culturelle	1	4	5	<b>20,00</b>	<b>80,00</b>
Sportive	0	0	0	--	<b>100,00</b>
Sociale	1	0	1	--	<b>100,00</b>
Médico sociale	0	0	0	--	--
Police Municipale	1	0	1	<b>100,00</b>	--
Animation	1	3	4	<b>25,00</b>	<b>75,00</b>
	<b>27</b>	<b>42</b>	<b>69</b>	<b>39,13</b>	<b>60,87</b>

#### Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	1	3	4	<b>25,00</b>	<b>75,00</b>
Catégorie B	1	1	2	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
Catégorie C	25	38	63	<b>39,68</b>	<b>60,32</b>
	<b>27</b>	<b>42</b>	<b>69</b>	<b>39,13</b>	<b>60,87</b>

Les femmes ont bénéficié majoritairement d'un avancement de grade ou avancement d'échelon au cours de l'année.

## V - ABSENCES

### Nombre d'agents titulaires et stagiaires absents au moins une journée (hors formations, journées de grève et absences syndicales)

658 agents

Motif absence	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Maladie ordinaire	134	270	404	<b>33,17</b>	<b>66,83</b>
Longue maladie, maladie longue durée, grave maladie	14	31	45	<b>31,11</b>	<b>68,89</b>
Accidents de travail imputables au service	30	17	47	<b>63,83</b>	<b>36,17</b>
Accidents de travail imputables au trajet	6	11	17	<b>35,29</b>	<b>64,71</b>
Maladie professionnelle	0	1	1	--	<b>100,00</b>
Maternité		10	10	--	<b>100,00</b>
Paternité	12	1	13	<b>92,30</b>	<b>7,70</b>
Pour autres raisons (événements familiaux, fonctions électives, concours et examens)	47	74	525	<b>8,95</b>	<b>91,05</b>
	<b>243</b>	<b>415</b>	<b>658</b>	<b>36,93</b>	<b>63,06</b>

On note un nombre important de journées de maladie notamment lié à la crise du Covid avec une majorité de femmes (63,06 %).

### Nombre d'agents non titulaires sur emplois permanents absents au moins une journée

1 agent

Motif absence	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Maladie ordinaire		1	1	--	<b>100,00</b>
Accidents de travail imputables au service	0	0	0	--	--
Maternité	--	--	--		
Paternité	--	--	--		
Pour autres raisons (événements familiaux, fonctions électives, concours et examens)		--	--		
	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>

## VI - FORMATION PROFESSIONNELLE

### Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à au moins une action de formation

252 agents dont 131 hommes et 121 femmes

#### Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
<b><u>Catégorie A</u></b>					
Préparation concours et examens	0	1	1	--	<b>100,00</b>
Formation prévue par les statuts particuliers	7	17	24	<b>29,17</b>	<b>70,83</b>
Formation perfectionnement	5	8	13	<b>38,46</b>	<b>61,54</b>
<b><u>TOTAL catégorie A</u></b>	<b><u>12</u></b>	<b><u>26</u></b>	<b><u>38</u></b>	<b><u>31,58</u></b>	<b><u>68,42</u></b>
<b><u>Catégorie B</u></b>					
Préparation concours et examens	3	1	4	<b>75,00</b>	<b>25,00</b>
Formation prévue par les statuts particuliers	11	18	29	<b>37,93</b>	<b>62,07</b>
Formation perfectionnement	5	2	7	<b>71,43</b>	<b>28,57</b>
<b><u>TOTAL catégorie B</u></b>	<b><u>19</u></b>	<b><u>21</u></b>	<b><u>40</u></b>	<b><u>47,50</u></b>	<b><u>52,50</u></b>
<b><u>Catégorie C</u></b>					
Préparation concours et examens	14	11	25	<b>56,00</b>	<b>44,00</b>
Formation prévue par les statuts particuliers	57	46	103	<b>55,34</b>	<b>44,66</b>
Formation perfectionnement	29	17	46	<b>63,04</b>	<b>36,96</b>
<b><u>TOTAL catégorie C</u></b>	<b><u>100</u></b>	<b><u>74</u></b>	<b><u>174</u></b>	<b><u>57,47</u></b>	<b><u>42,53</u></b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b><u>131</u></b>	<b><u>121</u></b>	<b><u>252</u></b>	<b><u>51,99</u></b>	<b><u>48,01</u></b>

On constate une quasi égalité de femmes et d'hommes ayant participé à une action de formation pour les catégories B et C, les femmes sont majoritaires pour la catégorie A.

## VII - REMUNERATIONS

### Salaire annuel mensuel moyen – Equivalence temps plein

Titulaires - Salaire brut moyen en ETP

#### Par catégorie

##### Catégorie A

Filière	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	47681	49525	<b>3,87</b>
Technique	58959	55406	<b>-6,03</b>
Culturelle	42095	44195	<b>4,98</b>
Sportive	/	/	--
Sociale	/	34732	--
Médico-sociale	/	47266	--
Police Municipale	49192		--
Animation	/	/	--

##### Catégorie B

Filière	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	33752	35100	<b>3,99</b>
Technique	37958	31266	<b>-17,63</b>
Culturelle	32877	31763	<b>-3,39</b>
Sportive	28741	/	--
Sociale	/	/	--
Médico-sociale	/	/	--
Police Municipale	47313	/	--
Animation	26402	28770	<b>8,97</b>

##### Catégorie C

Filière	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	28766	27073	<b>-5,88</b>
Technique	28833	25173	<b>-12,69</b>
Culturelle	27289	26858	<b>-1,58</b>
Sportive	31538	/	--
Sociale	/	26936	--
Médico-sociale	/	28985	--
Police Municipale	34423	31151	<b>-9,50</b>
Animation	24139	23878	<b>-1,08</b>

On constate un léger écart de rémunération en faveur des hommes, notamment pour la filière technique, qui s'explique par la nature des postes occupés. A poste équivalent, le salaire des femmes et des hommes et également équivalent. Les femmes dans la filière administrative ont un niveau de salaire légèrement supérieur à celui des hommes de la même filière. Cet écart s'explique, là aussi, compte-tenu de la différence de niveau d'expertise et de responsabilité desdits postes.

**Comment est calculé l'écart salarial :**  $\text{Ecart salarial} = \frac{\text{Salaire moyen des femmes} \times 100}{\text{Salaire moyen des hommes}}$